

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2024/81884/01:1

DATE DU CONTRÔLE 21/10/2024 (16:40 - 17:30)
ADRESSE DU CONTRÔLE Evieux 18 - 4130 Esneux

AGENT VISITEUR Benoît Carlier
TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage – modification/extension importante (6.4.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Evieux 18 - 4130 Esneux
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Propriétaire	
Responsable des travaux	
Dérogations applicables/appliquées	Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.) - Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Revisite Certinergie	Revisite Certinergie
Références du PV précédent	72/2024/81383/01

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	NETHYS
Code EAN	541456700002290647
Numéro du compteur	54431123
Index jour/nuit	075531,7/073548,9
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement	20A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux 2	Nombre de circuits 11 + 6
--	-----------	-----------------------------	----------------------------------

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	17,65	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance générale d'isolement (MΩ)	2,70
		Adéquation DPCDR – prise de terre	OK
		Adéquation protections surintensités – sections	OK

CONCLUSION : CONFORME



A la date du **21/10/2024**, l'installation électrique de **Evieux 18 - 4130 Esneux** est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le **21/10/2049**.
Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2024/81884/01:1

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé.

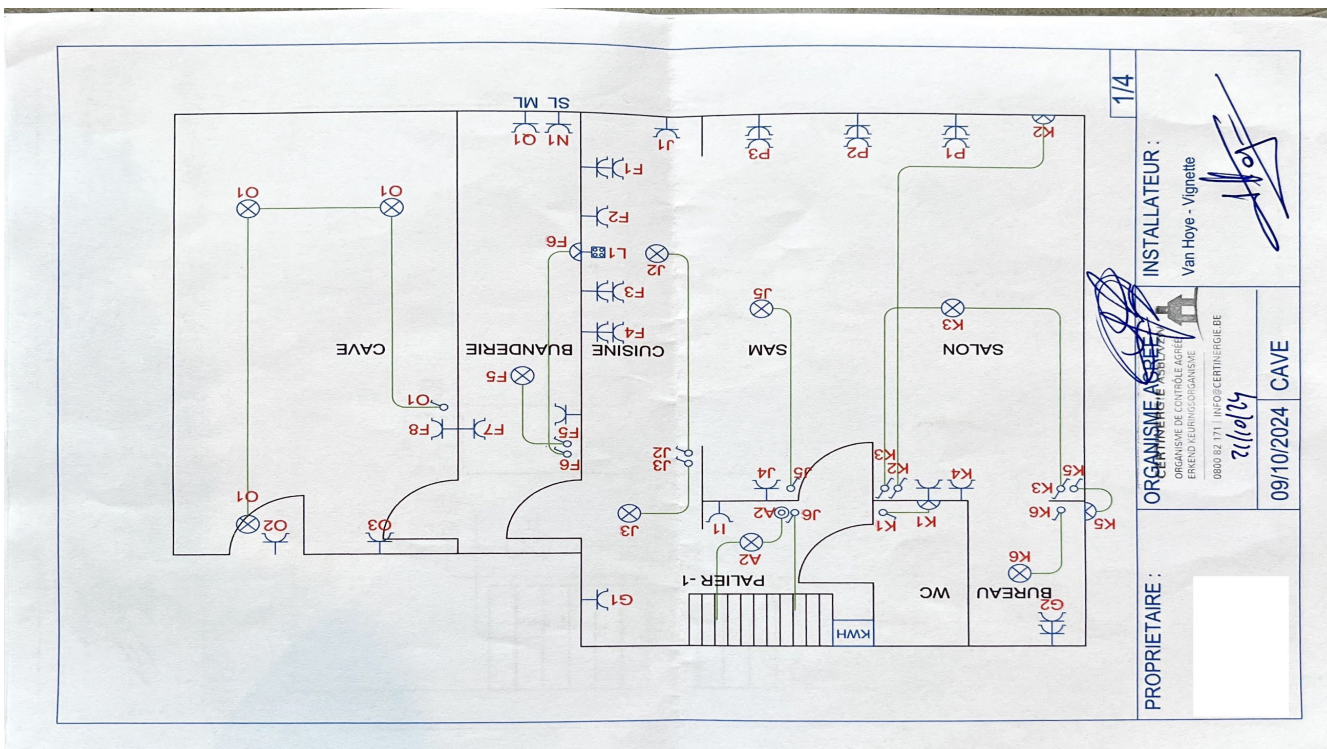
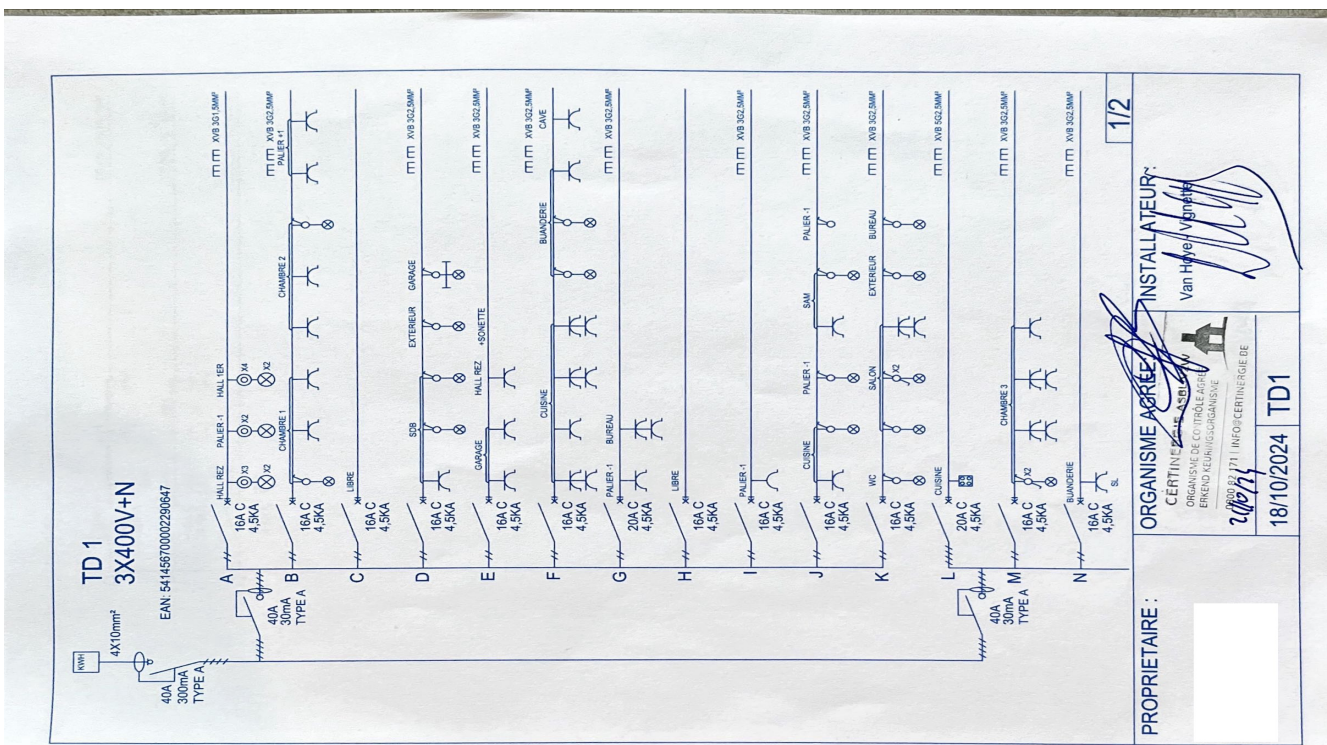
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2024/81884/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2024/81884/01:1

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

	2/2 PROPRIÉTAIRE : ORGANISME AGRÉÉ : CERTINERGIE ASBL ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ ENREGISTRÉ EN BELGIQUE 0800 82 171 INFO@CERTINERGIE.BE INSTALLATEUR : Van Hove - Vignette 18/10/2024 TD1
--	--

Plan(s) de position de l'installation

PROPRIÉTAIRE : Van Hove - Vignette Evelux 18 4130 Esneux 09/10/2024 +2	ORGANISME AGRÉÉ : CERTINERGIE ASBL ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ ENREGISTRÉ EN BELGIQUE 0800 82 171 INFO@CERTINERGIE.BE INSTALLATEUR : Van Hove - Vignette 4/4
--	---

CHAMBRE 3

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 72/2024/81884/01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

